

FICHE D'INSCRIPTION AU STAGE PROGRESSION AU PARAPENTE DANS LES PYRÉNÉES 2026

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|-------------------------|----|
| NOM : | PRENOM : | | |
| Date de naissance : | | | |
| Adresse : | | | |
| Code postal : | Ville : | | |
| Adresse E-Mail : | | | |
| Tél. domicile : | Tél. portable : | | |
| C.M.C.A.S. de : S.S.A. de : | | | |
| Quel est votre poids : | Kg | Quelle est votre taille | Cm |



Début et fin des stages : du mardi 16 au dimanche 21 juin 2026

(Voir note explicative)

TARIF : 250€ — Attention : l'hébergement et la restauration ne sont pas compris dans le montant de la participation.

A retourner à : Patrick BOURNISOU
20, Allée de Noirmoutier
31770 COLOMIERS

Portable : 06 69 17 48 95
E-mail : patrick.bournissou@gmail.com

Joindre impérativement : (voir note explicative)

- Une **photocopie de l'attestation carte ACTIV 2025-2026**
- Le montant de la participation par **chèque bancaire à l'ordre de l'ANEGR**
- Pour les titulaires de la licence : **photocopie de la licence 2026**
- Pour les non-licenciés : La licence sera prise et payée (par CB ou virement bancaire uniquement) en début de stage.
- Une **photocopie de la carte ANEG 2026** Validée : [Administratif ANEG – Trésorier ANEG – Président SSA](#)
(Téléchargeable sur le site)
- Une **enveloppe timbrée** à votre nom et adresse si vous n'avez pas d'adresse e-mail

IMPÉRATIVEMENT LIRE LES EXPLICATIONS CI-DESSOUS

NOTE EXPLICATIVE

Tous les stages de l'ANEZ s'inscrivent dans une démarche pédagogique consistant à s'engager dans un processus commençant d'abord par découvrir le parapente, d'apprendre les bases de ce sport et ensuite de progresser dans sa pratique.

Ils sont ouverts à tous les ouvrants-droit et ayants-droit de la CCAS âgés de 15 ans et plus (voir conditions particulières en dessous de 18 ans). A noter que le 1% intervient pour 50% minimum du coût de l'activité technique.

La restauration et l'hébergement restent à 100% à charge du stagiaire.

S'agissant d'un forfait, aucun remboursement n'est effectué, à l'exception d'évènements exceptionnels et si le stage ne s'est fait que partiellement. Cet éventuel remboursement sera traité uniquement sur place, avant le départ du stage, avec le responsable désigné.

La licence assurance (obligatoire) n'est pas incluse dans la participation. Elle est souscrite, en début de saison, auprès de la fédération où dès le début du stage. Le paiement se fait par CB ou virement bancaire uniquement.

Les invités (Hors ANEG) ne sont acceptés qu'exceptionnellement et sur accord du responsable de la Commission VLPM. En tout état de cause, ils ne pourront occuper la place, liée au quota, d'un stagiaire ANEG.

La liste des candidats stagiaires est arrêtée 15 jours avant la date du stage. Les inscriptions après clôture de cette liste seront soumises à la décision du responsable de stage.

Important : Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier d'inscription complet et du paiement de la participation. (Encaissé à l'issue du stage) Aucune exception ne sera accordée.

L'inscription entraîne obligatoirement l'adhésion à l'ANEZ. Cette adhésion (**20€ non remboursable**) est obligatoirement souscrite en ligne sur le site de l'ANEZ, soit en début d'année, soit au moment de la constitution de votre dossier. L'adhésion à une SSA est également obligatoire, la validation par son Président conditionne l'accès aux stages ANEG.

Le stage se déroule du mardi après-midi au dimanche après-midi. Les heures et lieux de rdv seront précisés avant le stage par les moniteurs. **Important : l'hébergement et la restauration ne sont pas compris dans le montant de la participation.**

Le programme technique est celui de la FFVL :

- 1 jour de pente école : reprise de l'activité et des repères.
- Jours suivants : grands vols.

Prendre connaissance des RECOMMANDATIONS ET CONTRE-INDICATIONS MÉDICALES au VOL LIBRE (FFVL) en fin de document.

Stage Progression Pyrénées

Stage Progression Parapente => du mardi 16 juin au dimanche 21 juin 2026

Ce stage s'adresse aux pilotes ayant déjà fait un stage de débutant parapente et ayant réalisé, pendant ce stage, quelques grands vols avec assistance radio.

Il se déroule dans les Pyrénées principalement dans la vallée du Louron mais des déplacements sont possibles en fonction des conditions météo.

Pourquoi la Vallée du Louron ? Parce que c'est un cadre magnifique ! Ce site est (encore) préservé des grandes constructions humaines. De plus, les zones de décollage y sont facilement accessibles et sécurisantes. L'atterrissement en bord de Lac est confortable et accueillant.



Contenu du stage : Pente école pour se remettre dans le bain, petits vols, grands vols.

Attention : **Le stage ne comprend ni l'hébergement ni les repas.** Il y a dans la vallée du Louron de nombreux gîtes pouvant accueillir les stagiaires ainsi que quelques épiceries et supérettes pour faire les courses.



RECOMMANDATIONS ET CONTRE-INDICATIONS MEDICALES au VOL LIBRE (FFVL)

Disciplines non-volantes : Cerf-volant, Boomerang et Kite & Wing (tous support de glisse)

Disciplines volantes : Parapente, Delta y compris le Speedriding

Pour les **DISCIPLINES NON-VOLANTES - CERF-VOLANT et BOOMERANG, KITE – ADULTES & MINEURS** : aucune contre-indication.

Les pratiquants mineurs ne doivent plus présenter un CACI pour souscrire une première prise de licence ou pour renouveler sa licence. Il suffit de renseigner le questionnaire de santé pour les mineurs.

La COMED recommande une adaptation en cas de grossesse anormale au-delà du 4ème mois, de commotion cérébrale et une vigilance particulière concernant le KITE, tant sur l'eau que sur terre ou sur neige, en cas d'atteinte neurologique avec perte de conscience même brève, de défaut potentiel de maîtrise quel qu'en soit l'origine (musculaire, neurologique, pneumologique, cardiaque/vasculaire, ophtalmologique ou locomotrice). Il s'agit notamment des mêmes situations que celles décrites en contre-indications chez les « volants ».

Dans toutes ces situations, nous recommandons de se rapprocher de son médecin ou de la commission médicale fédérale pour obtenir un conseil.

Pour les **DISCIPLINES VOLANTES - PARAPENTE ET DELTA - ADULTES & MINEURS** : toute atteinte ou traitement pouvant entraîner de façon prévisible un défaut de maîtrise du pilotage ou un sur-risque d'accident est une **CONTRE INDICATION**, temporaire (en cas de pathologie temporaire ou accidentelle) ou définitive, qui pourra être modulée par la demande d'une procédure dérogatoire auprès de la COMED.

LISTE DES CONTRE-INDICATIONS & RECOMMANDATIONS CI-DESSOUS :

SYSTÈME NERVEUX :

• **CONTRE-INDICATIONS** : Toute altération ou perte de conscience d'origine connue ou inconnue (épilepsie, malaise vagal, spasmophilie) est une contre-indication jusqu'à disparition clinique ou paraclinique stabilisée deux ans sans ou avec traitement si celui-ci n'altère pas le niveau de vigilance et son administration est compatible avec l'activité.

• **À APPRECIER INDIVIDUELLEMENT EN FONCTION DE L'INTENSITE DE LA PRATIQUE ET DU SUPPORT** : les séquelles d'affections cérébrales ou méninées, traumatiques ou non, à risque majoré d'œdème cérébral hypoxique d'altitude. Tout handicap psychique connu et/ou traité, ou dépisté lors de l'examen pouvant entraîner un défaut de maîtrise. Toute intoxication ou tout traitement (médicamenteux ou non) pouvant entraîner un défaut de maîtrise. Toute commotion cérébrale non suivie et/ou ayant ou non laissé des séquelles non maîtrisées.

APPAREIL LOCOMOTEUR :

• **CONTRE-INDICATIONS** : Instabilité de l'épaule non opérée et non stabilisée.

• **À APPRECIER INDIVIDUELLEMENT EN FONCTION DE L'INTENSITE DE LA PRATIQUE ET DU SUPPORT** : Altération de la proprioceptivité des membres inférieurs (en particulier non rétablie en post traumatique), Instabilités rachidiennes, matériel d'ostéosynthèse rachidien entraînant un enraidissement ne permettant pas la maîtrise satisfaisante du pilotage, hernies, éventrations, jusqu'à consolidation post-chirurgicale, (3 mois chir abdo ou ortho « simple ») ou 6 mois (rachis), puis réévaluation tous les 6 mois pendant 2 ans après consolidation.

APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE :

• **CONTRE-INDICATIONS** : Cardiopathies non stabilisées (HTA, insuffisance cardiaque, syndrome coronarien, valvulopathie, arythmogènes ou non, quelle qu'en soit l'origine).

• **À APPRECIER EN FONCTION DE L'INTENSITE DE LA PRATIQUE ET DU SUPPORT** : troubles de l'hémostase = coagulation (innés, acquis ou médicamenteux), utilisation de certaines classes de traitements cardiaques : beta bloqueurs, anti HTA centraux, inhibiteur calcique bradycardisant. Dans ce cas une hypotension orthostatique contre indiquera la pratique sans adaptation (Chaussettes/Bas de Contention, ...) et en cas de pratique de la voltige, un profil tensionnel d'effort sera demandé.

APPAREIL RESPIRATOIRE :

• **CONTRE-INDICATIONS** : Antécédents de pneumothorax non suivi et non bilané (scanner thoracique).

• **À APPRECIER EN FONCTION DE L'INTENSITE DE LA PRATIQUE ET DU SUPPORT** : Antécédent de « mal aigu » des Montagnes ou d'inadaptation à l'altitude, insuffisance respiratoire symptomatique, emphysème symptomatique sur la saturation en O2, Affections pleuropulmonaires évolutives (y compris infectieuses).

AFFECTIONS ENDOCRINIENNES ET METABOLIQUES :

• **CONTRE-INDICATIONS** : Diabète ou autre pathologie endocrinienne instable susceptible de malaises pouvant entraîner un défaut de maîtrise.

• **À APPRECIER EN FONCTION DE L'INTENSITE DE LA PRATIQUE ET DU SUPPORT** : Traitements à risque d'hypoglycémie : en l'absence de surveillance continue efficace et de moyens de compensation avant malaise pouvant être utilisés, l'utilisation d'INSULINE et de tous traitements antidiabétiques sauf METFORMINE, inhibiteurs de la DDP4 (GLITAZONE) tolérée cliniquement, analogues de la GLP 1 possibles selon tolérance digestive du sujet représente une contre-indication, corticothérapie au long cours > 10 mg équivalent cortisone et insuffisance surrénalienne.

ORL :

• **CONTRE-INDICATIONS** : Vertiges vrais et troubles de l'équilibre (test de Romberg, Nystagmus, test d'équilibre 1 ou 2) non stabilisés.

• **À APPRECIER EN FONCTION DE L'INTENSITE DE LA PRATIQUE ET DU SUPPORT** : hypoacusie ne permettant pas d'entendre une voix chuchotée à 1m, catarrhe tubaire, otites moyennes aiguës et otites chroniques non aérées. Par analogie, les inflammations dentaires sous amalgames (pulpite barotraumatique).

OPHTALMOLOGIE & APTITUDE VISUELLE :

• **CONTRE-INDICATIONS** : Toute pathologie qui ne permet pas de visionner les obstacles sur la trajectoire avec un délai suffisant pour les éviter : décollement rétinien non stabilisé (surveillance trimestrielle puis annuelle), AV lointaine combinée corrigée <7/10e , et AV

de près P4 combinée corrigée, astigmatisme horizontal après correction ne permettant pas de voir les lignes horizontales, vision du relief après correction insuffisante pour apprécier la distance aux obstacles, champs visuel tubulaire < 30° en central ou réduction brutale du champ visuel < 6 mois.

• **À APPRECIER EN FONCTION DE L'INTENSITE DE LA PRATIQUE ET DU SUPPORT** : Cécité unilatérale.

GROSSESSE :

• **CONTRE-INDICATION** : **Grossesse au-delà du 6 ème mois** : Perte de liquide amniotique ; Retard de croissance intra utérin ; Béance cervico isthmique-cerclage ; Métrorragies ; Hypertension gravidique ; Grossesse multiple ≥ 3 fœtus ; Maladies cardio-vasculaires et/ou pulmonaires graves.

• **À APPRECIER EN FONCTION DE L'INTENSITE DE LA PRATIQUE ET DU SUPPORT** : Grossesse gémellaire ; Antécédents de prématurité ; fausses couches répétées ; Anémie sévère (Hb<10g%) ; Malnutrition ; Maladies cardio-vasculaires et/ou pulmonaires.

